PV REUNION DU VENDREDI 9 JUIN 2023

Présents : M. VERITE, M. MARQUENET, Mme LEROUX, M. MAILLET, M. MEUNIER, Mme MOULUT, Mme SAVATIER et M. GOURIOU

Absent : Mme COLLET donnant pouvoir à Mme SAVATIER

Mme TABAREAU donnant pouvoir à Mme MOULUT

M. RENAULT donnant pouvoir à M. VERITE

Secrétaire de séance Mme MOULUT, Mme SAVATIER

Ouverture de la séance à 19 h 30

Le maire demande l’accord du conseil pour ajouter deux points à l’ordre du jour :

. Bail de l’antenne Bouygues

. Devis pour audit du bâtiment (ancienne caserne des pompiers)

Accord à l’unanimité du conseil

Relecture du dernier PV réunion du 7 AVRIL 2023, voté à l’unanimité.

**01 – Désignation du délégué et ses suppléants pour élections sénatoriales du 24 septembre**

1 titulaire et 3 suppléants à élire

Aucune candidature spontanée pour être suppléant à l’exception de M le maire et de ses adjoints

**Vote du titulaire** :

M. VERITE se présente

10 votes pour Alain VERITE et 1 abstention

**Vote du premier suppléant** :

Mme MOULUT se présente

10 votes pour Alain VERITE et 1 abstention

**Vote du deuxième suppléant :**

Mme SAVATIER se présente

9 votes pour Mikaelle SAVATIER, 1 vote pour Philippe MARQUENET et 1 vote pour Patrick GOURIOU

**Vote du troisième suppléant** :

M. MARQUENET se présente

9 votes pour Philippe MARQUENET, 1 vote pour Nathalie TABAREAU et 1 abstention

**02 - Vote du taux de taxe d’habitation sur les logements vacants**

Il vous est proposé de reconduire les mêmes taux de taxe foncière que l’an dernier à savoir

TFBB : 47%

TFB : 44,31 %

Il vous est proposé de retirer la délibération du 7 avril 2023 et de voter les taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires, et la taxe sur les logements vacants au taux de 11,11 %

Ce taux est voté à l’unanimité par le conseil.

Philippe Marquenet demande à partir de quand cette taxe pourra s’appliquer ? Nous espérons qu’elle sera appliquée dès cette année 2023, mais cela n’est pas certain.

**03 - Délibération sur les tarifs des concessions et cavurnes au cimetière**

Mr Le maire redonne les tarifs actuels des concessions :

. Concession cinquantenaire : 115€

. Concession trentenaire : 75€

MR Le maire propose au conseil municipal de :

 Fixer le nouveau tarif des

* Concessions cinquantenaires à 150€
* Concessions trentenaires à 100€
* Durée unique des cavurnes fixée à trente ans pour un tarif de 100€

Ces montants et durée sont votés à l’unanimité par le conseil

**04 - Délibération sur le loyer et prise en charge de la licence 3 de l’épicerie**

L’épicerie a été reprise par MME LUCAS Frédérique. Mr le maire propose au conseil municipal pour l’aider dans son installation de mettre en place une gratuité des loyers.

Le bail est signé depuis le 30 MARS 2023.

Elle occupe le local de l’épicerie depuis le 23 MAI 2023

Et à ce jour, elle n’occupe pas la partie logement.

Après délibération, le conseil décide

 . la gratuité de l’ensemble de loyers du 30 MARS 2023 au 31 MAI 2023

. de faire payer les loyers à MME Lucas Frédérique pour la partie épicerie à compter du 01 JUIN 2023

. de faire payer les loyers à MME Lucas Frédérique pour la partie appartement à compter du 01 SEPTEMBRE 2023

Pour sa demande de participation pour la licence 3 : le conseil décide de ne pas participer, car compensée par les loyers non payés désignés ci-dessus.

9 votes POUR et 2 abstentions

Adoptée

**05 - Délibération sur les tarifs de la salle d’accueil**

Il est proposé de délibérer sur les locations de la salle d’accueil.

Il est proposé de ne pas faire payer les vins d’honneur pour les sépultures sur la commune.

Il est rappelé que la location de la salle est gratuite pour les associations du village.

Nous conservons les mêmes tarifs que précédemment.

Il est proposé de délibérer pour les tarifs de 3 jours à 150 euros et 200 euros pour 4 jours pour les communes, 200 euros pour 3 jours et 250 euros pour 4 jours hors commune.

Votée à l’unanimité.

**06 - Acceptation des bons CAF et CESU comme mode de paiement**

Les parents d’enfants qui ont des bons CAF ou CESU nous demandent à la commune d’adhérer au centre de remboursement afin de pouvoir payer la commune avec ces bons pour la garderie, périscolaire et centre de loisirs (pas pour la cantine).

Il vous est proposé d’accepter les chèques emploi universels (CESU) et bons CAF comme mode de paiement pour les services municipaux de garde d’enfants.

Affilier la commune au centre de remboursement des CESU et accepter les conditions de remboursement.

Voté à l’unanimité.

**07 – Acceptation convention financière entre la commune et la CATV relative à la perception et reversement du produit REOM**

Il vous est proposé d’accepter la convention financière entre la commune et la CATV et d’autoriser M le maire à signer les documents s’y rapportant.

Voté à l’unanimité.

**8 – Audit de l’ancienne caserne**

Nous avons reçu plusieurs devis pour l’audit de l’ancienne caserne.

Pour obtenir l’autorisation de transformer le bâtiment en ERP.

2 devis sur 3 reçus

Test de la solidité du bâtiment.

BTP INGENIERIE propose 2700 euros HT

BTP consultant propose 1900 euros HT

Il vous est proposé d’accepter la réalisation du diagnostic de voter pour BTP CONSULTANT

Voté à l’unanimité.

**9 – Loyer du pylône au terrain des Perrés**

Il vous est proposé d’accepter le loyer annuel de l’occupation du terrain des Perrés pour un montant de 1500 euros et d’un droit d’entrée de 3000 € net

D’émettre un avis favorable sur les termes du bail entre la commune et CELNEX France INFRASTRUCTURES

D’autoriser M le Maire ou son adjoint de signer tous documents s’y rapportant.

Voté à l’unanimité.

**10 - Questions diverses**

* 2 demandes de location du local à côté de l’école 1 verbale et 1 écrite.

Proposition de location du local / électricité à refaire

Montant du loyer de M. LESPAGNOL environ 150 € par mois charges non incluses

Bail précaire 1 an, loué en l’état, demande d’attestation d’assurance

Bail à signer rapidement dans la mesure du possible

* Suite à la participation à un jeu lors du congrès des Maire, la commune a gagné

 une visite à l’aérodrome de Blois pour le conseil municipal.

Date à prévoir et à proposer au conseil.

* Tir aux pigeons, la société de chasse est assurée pour tirer des pigeons près de l’Eglise
* Avancement sur la demande d’abandon des parcelles de M DUMOND,

Il faut refaire une demande de procédure d’abandon auprès de la fille.

Une 1ère approche pour l’instant avec Maître Hamelin (avocate) est en préparation.

* Nous passons à la taxe sur les ordures ménagères

En 2024, une nouvelle taxe sera calculée par rapport à la surface habitable et non au nombre d’habitants par foyer. Elle sera prélevée en même temps que la taxe foncière bâtie.

les prévisions de 42.000 € passeraient à 51.000 €.

* Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales.

Il faut 3 personnes avant le 31 juillet sinon désignées d’office sur la liste des conseillers municipaux.

* Demande pour faire la fête des voisins le 18 juin vers le lavoir, demande de prendre

des tables et bancs.

* Le sous-préfet vient le 5 juillet à 17 h à Villedieu.
* Patrick Gouriou informe le conseil d’une multiplication des chats errants dans les champs.
* Une Commission sur les panneaux photovoltaïques à fixer : 28 juillet 19 h 30

Prochaine réunion de conseil 6 juillet 2023 **Séance levée à 21 h 53**